

2015-2025: et si la France avait relevé le défi de la fracture numérique ?



PAR LAURE
DE LA RAUDIÈRE,
PRÉSIDENTE
DE L'ARCEP

Depuis plus de dix ans, la France a fait un choix fort : celui d'une politique publique ambitieuse en matière d'aménagement numérique du territoire. Ce choix était stratégique et nécessaire.

Il faut tous ensemble le reconnaître : le *New Deal* mobile et le Plan France Très Haut Débit ont profondément transformé le quotidien des Français et réduit des fractures territoriales.

Annoncé en janvier 2018, le *New Deal* mobile a marqué une rupture historique. Pour la première fois, l'attribution des fréquences mobiles reposait sur des obligations concrètes de couverture et de qualité de service, et non sur des obligations de couverture de la population en pourcentage et sur des enchères. Avec le dispositif de couverture ciblée, les départements ont pu identifier eux-mêmes les zones prioritaires à couvrir. Cette méthode, fondée sur la coopération entre le gouvernement, les collectivités, l'Arcep et les opérateurs, a changé la donne. Le résultat est là : des milliers de communes autrefois confrontées aux zones blanches ou grises bénéficient désormais d'une couverture mobile de qualité.

La même ambition a guidé le Plan France Très Haut Débit lancé en 2013. C'est le plus gros chantier d'investissement des dix dernières années avec près de 50 milliards d'euros, dont près de 13 milliards par l'État, les collectivités et l'Europe. En une décennie, la France est devenue l'un des pays les plus avancés d'Europe en matière de fibre optique. Les chiffres publiés par l'Arcep témoignent de cette réussite collective : à fin 2025, plus de 94 % des locaux des territoires ruraux, comme du reste de la France, sont raccordables à la fibre. Celle-ci représente désormais 82 % des abonnements internet fixes, avec 27,1 millions d'abonnements actifs, et l'on constate une appétence pour cette nouvelle technologie sur tous les territoires.

Derrière ces chiffres, il y a surtout des réalités humaines et économiques : des entreprises qui s'installent dans nos territoires, des salariés qui télétravaillent, des élèves qui étudient dans de meilleures conditions, des services publics plus accessibles. La connectivité n'est plus un confort : elle est devenue une condition de l'égalité territoriale, de l'attractivité économique et de la cohésion nationale.

Soyons fiers du chemin parcouru !

Il reste selon moi au moins **trois défis majeurs** devant nous.

Le premier défi est celui de la **soutenabilité économique des réseaux d'initiative publique**. Les collectivités ont joué un rôle décisif pour amener la fibre dans les zones rurales. Le financement de l'exploitation et de la maintenance de ces réseaux suscite aujourd'hui un certain nombre d'inquiétudes. Aussi, l'Arcep poursuit ses travaux, en lien avec les collectivités et les opérateurs, pour objectiver les coûts réels de cette phase d'exploitation et orienter les acteurs concernés.

Le deuxième enjeu est celui de la **qualité des réseaux fibre**. L'immense effort industriel réalisé ces dernières années a aussi conduit à des raccordements dégradés, des malfaçons ou des interruptions de service inacceptables pour les utilisateurs. L'Arcep a contribué à objectiver la situation, grâce à l'Observatoire de la qualité des réseaux en fibre optique, et anime les travaux entre les opérateurs, afin qu'ils s'organisent et poursuivent la mise en œuvre des processus d'échanges d'information et de contrôle permettant de répondre aux exigences de qualité attendues par les clients. Ces travaux, ainsi que les reprises des réseaux les plus accidentogènes, montrent des résultats, mais ils doivent désormais s'inscrire dans la durée, la qualité des réseaux fibre étant non seulement indispensable pour les clients, mais tout aussi essentielle à la pérennité des investissements réalisés.

Enfin, la **résilience des réseaux** devient une priorité stratégique. Les infrastructures numériques sont désormais vitales pour notre économie, nos services publics et notre vie démocratique. Face aux aléas climatiques, aux coupures liées à des travaux ou liées à des actes de vandalisme, aux risques de cyberattaques, nous devons renforcer la sécurisation de nos réseaux fixes et mobiles.

Le *New Deal* mobile et le Plan France Très Haut Débit démontrent qu'une politique publique ambitieuse, construite dans le temps, fondée sur des objectifs clairs et accompagnée d'une régulation efficace, peut transformer durablement le pays.

Le défi des prochaines années est désormais connu : garantir des réseaux toujours plus fiables, plus résilients et soutenables dans la durée.

L'Arcep continuera d'y prendre toute sa part, pour que l'accès au numérique reste partout, pour tous, et pour longtemps, un droit pérenne.